Vill'Infos



Le mot du maire

La mairie vous informe

Les réunions du conseil municipal

Infos diverses

Les infos des associations



Festival international de Folklore Le groupe de Bulgarie à la salle polyvalente, le 10 juillet

> N° 81 3ème trimestre 2014

> > 1

Le Mot du maire

Chers Villois et Villoises,

Voici déjà les vacances d'été qui sont là.

Cependant, même si la période est plus calme, à la mairie nous continuons à faire avancer nos projets. Les appels d'offres en vue de la réalisation de la 2ème phase des travaux de la rue du moulin du Chapitre sont lancés. Ceux-ci devraient donc commencer dans le courant du 4ème trimestre. Les riverains seront prévenus en temps voulu.

Cette année 2014, comme vous le savez, nous commémorons le centenaire de la guerre de 1914/1918, qu'on appelle « la Grande Guerre ».

La Communauté de communes du Pays Noyonnais a souhaité commémorer en particulier l'entrée de la France dans le conflit, qui a eu lieu le 1er août 1914.

Ce jour-là, le tocsin a retenti dans tous les villages et villes pour alerter les populations de l'ordre de mobilisation générale.

Afin de rappeler cet évènement qui représente l'engagement de la France dans ce combat, toutes les cloches des églises du Noyonnais sonneront le 1er août prochain, à 16 heures.

Pendant la période estivale, j'espère que chacun d'entre vous pourra en profiter un peu pour s'évader ou au moins, pour prendre un temps de repos.

Pour ceux qui ne partent pas, les occasions de sorties et de détente en famille ne manquent pas dans notre région et dès maintenant, je les invite à participer à notre fête communale des 9,10 et 11 août prochain.

Bonnes vacances à tous.

Le Maire, Philippe BARBILLON

Permanences du Maire et des Adjoints

Le maire et les adjoints reçoivent le samedi matin, uniquement sur rendez-vous à prendre en téléphonant au secrétariat au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34

HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires, appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34 Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse : mairie.ville@wanadoo.fr



Attention!
En raison des congés annuels,
le secrétariat de mairie sera fermé

La mairie vous informe

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en JUILLET, AOÛT, SEP-TEMBRE 1998 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : **mon.service-public.fr**

Attention, la demande (date de signature) doit être faite <u>après</u> vos seize ans.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales seront enregistrées au secrétariat de mairie à partir du 1er septembre jusqu'au 31 décembre, dernier délai.

Attention, quand vous changez de commune, l'inscription sur les listes de votre nouveau domicile n'est pas automatique. Vous devez déposer une demande, soit en venant au secrétariat aux heures d'ouverture, soit sur le site internet mon.service-public.fr

Les jeunes qui auront 18 ans avant le 1er mars 2015 seront inscrits d'office. Ils recevront une notification d'inscription vers le mois d'octobre. Si ce n'était pas le cas, ils doivent venir en mairie pour s'inscrire.

Pendant les vacances, redoublez de vigilance

Si vous partez, ne laissez pas la voie libre aux voleurs.

Prévenez vos voisins des dates où vous serez absents.

En revanche, évitez de faire part de votre départ sur les réseaux internet.

Faites relever votre courrier régulièrement. Et dans la mesure du possible, faites ouvrir et fermer vos volets, chaque jour.

Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez également prévenir les gendarmes de Noyon afin qu'ils organisent des rondes de surveillance.

Analyses d'eau

Les analyses d'eau effectuées par les services de la Direction de la Protection et de la Promotion de la santé sont consultables à la mairie de Ville.



ETAT CIVIL

Naissances

Sophia GOERLINGER VASQUEZ, le 6 juin Lison MOUTON MATHYS, le 9 juin

Mariage

Dany MIUCHEMBLED et Valérie LECOMTE, le 14 juin

<u>Décès</u>

Georges VILLAIN, le 10 juin

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 6 juin

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Philippe Barbillon –Denis Valck – Jocelyne Hallu – Gilles Trouillet – Marie-José Pont – Hervé Brunel–Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot –Christian Loir – Rémi Lejop - Vincent Bonenfant – Guy Illoul.

<u>Absents</u>: M. David Cresson, procuration à M. Philippe Barbillon – Mme Nadège Denizart, procuration à Madame Jocelyne Hallu.

Secrétaire de séance : M. Christophe Carton

Compte rendu de la réunion du 17 avril 2014 adopté à l'unanimité.

En préambule, Madame Hallu donne un compte rendu des dernières réunions du SIRS (Syndicat intercommunal du regroupement scolaire).

Avis sur le rapport de la CLECT (Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges) du 30 janvier 2014, sur le tourisme

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la Communauté de communes du Pays Noyonnais sur le tourisme et après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport présenté et en accepte les termes.

Désignation d'un délégué auprès de la CLECT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Denis Valck en qualité de représentant du conseil municipal pour siéger à la CLECT.

Avis sur la révision de la dotation d'attribution de la commune de Pont L'Evêque

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la Communauté de communes du Pays Noyonnais sur la révision de la dotation d'attribution de la commune de Pont-L'Evêque, émet un avis favorable sur le rapport présenté et en accepte les termes.

Avis sur le Programme Local d'Habitat du pays Noyonnais (PLH)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la Communauté de communes du Pays Noyonnais sur le Programme Local d'Habitat, et après avoir voté, émet un avis défavorable à :

1 voix pour - 12 voix contre - 2 abstentions

Bail parcelle A92

Suite à la délibération en date du 20 septembre 2013 autorisant le renouvellement du bail pour la parcelle communale cadastrée A92 à Monsieur Philippe Barbillon, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner l'autorisation de signer le bail à Madame Hallu, 2ème adjointe.

Remboursement frais de décodeur à un locataire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de rembourser la somme de 99.90 euros à la nouvelle locataire du 3 bis, rue de la mairie pour le remplacement du décodeur TV qui ne fonctionnait plus.

<u>Délégations consenties au Maire par le Conseil</u> <u>Municipal</u>

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

Article 1 – Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- 1 De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2 De passer les contrats d'assurance ;
- **3** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- **4 -** De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- **5** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :
- **6** De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 7 D'exercer, au nom de la commune le renoncement au droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

<u>Indemnisation pour passage de canalisations d'eaux</u> usées

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite au passage des canalisations des eaux usées sur les parcelles cadastrées C1464, C1465 et C786, situées rue du château, appartenant aux consorts Caille, lors des travaux d'assainissement collectif, la convention qui aurait dû être signée entre la commune et les propriétaires a été omise et de ce fait, aucune

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

indemnisation n'a été versée pour la servitude qui en résulte.

Suite à la consultation du service des Domaines, et à une délibération du conseil municipal en date du 9 septembre 2011, une proposition avait été faite aux consorts Caille. N'ayant aucune réponse à cette proposition, conseil a été pris auprès du cabinet d'avocats GESICA qui a adressé un courrier à Monsieur Gérard Caille, le 15 mai 2012. Dans un courrier du 18 mars 2014, le cabinet d'avocats GESICA nous informe que Monsieur Gérard Caille est prêt à accepter une régularisation aux conditions suivantes :

- Indemnisation de 300 m2 au prix de 9.15 € et de 220 m2 au prix fixé par le service des Domaines, ladite indemnité étant assortie des intérêts au taux légal à compter de 1991.
- Etablissement d'un acte notarié constatant de façon officielle la régularisation.
- Prise en charge par la commune de Ville des frais de bornage et du notaire.

Suite à ce courrier, le service des Domaines a, de nouveau, été consulté pour faire une nouvelle estimation mais par courrier en date du 16 avril 2014, ce service nous informe que suivant la réglementation en cours qui dispense de consultation les collectivités locales pour des opérations immobilières inférieures à 75 000 €, il ne procédera pas à une nouvelle évaluation.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer à Monsieur Gérard Caille :

- Une indemnisation de 300 m2 au prix de 9.15 € et de 220 m2 au prix fixé par le service des Domaines, soit 0.80 €, ladite indemnité étant assortie des intérêts au taux légal à compter de 1991.
- L'établissement d'un acte notarié constatant de façon officielle la régularisation.
- La prise en charge par la commune de Ville des frais de géomètre et des frais notariés.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer les conventions et actes qui en résulteront.

<u>Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant auprès de l'ADICO</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner comme suit les délégués de la commune pour siéger à l'assemblée générale de l'ADICO (Association pour le Développement Informatique des collectivités de l'Oise):

Titulaire: Monsieur Philippe Barbillon Suppléant; Monsieur Vincent Bonenfant

Indemnité de logement aux instituteurs

Le conseil municipal donne un avis favorable à 14 voix pour et 1 voix contre, à la revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs pour l'année 2014 au taux de 1.30%.

<u>Décisions modificatives de crédits – service</u> assainissement

Le conseil municipal, afin de se conformer à la nomenclature en vigueur, décide de modifier les crédits de l'exercice budgétaire 2014 du service assainissement, comme suit :

Section d'investissement

Dépenses : article 21532 : moins 2 901.00 € - article

45811 : plus 2 901.00 €

Recettes : article 1318 : moins 2 901.00 € - article

45821 : plus 2 901.00 €

Acquisition de matériel

Balayeuse de voirie : Suite aux différents devis établis, une démonstration du matériel sera demandée.

Tondeuse autoportée : en remplacement de l'existante qui est ancienne. Des devis seront demandés en vue de l'obtention d'une subvention.

Questions diverses

Travaux, rue du moulin du chapitre.

Les dossiers d'appel d'offres sont en cours d'élaboration. Chemin de la Bernardie

Voir à prendre un arrêté pour mettre un sens interdit, sauf riverains



Cérémonie du 14 juillet



Cette année, la fête nationale a été célébrée comme d'habitude en présence des associations locales et de la fanfare « La Vaillante ».

Après la cérémonie au monument aux Morts, des prix ont été remis aux enfants de la commune qui entrent au collège, en septembre. Nous avons voulu innover et le traditionnel dictionnaire a été abandonné au profit d'un bon de 30 € pour l'achat de fournitures scolaires.

Ensuite, le « pot de l'amitié » a réuni tous les participants dans la salle de la mairie.

Infos diverses



Communiqué de presse

Aide à la Complémentaire Santé (ACS) et Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC): de nouveaux plafonds au 1^{er} juillet 2014.

Pour être mieux remboursé de vos soins médicaux, il est utile de bénéficier d'une complémentaire santé. Afin de faciliter l'accès à la complémentaire de santé de votre choix, l'Assurance Maladie vous propose deux aides dont l'attribution dépend de votre situation personnelle ainsi que de vos ressources :

- la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC),
- l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS).

Au 1er juillet 2014, le plafond de ressources de ces deux aides change :

Nbre de personnes	Plafond CMUC		Plafond ACS	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
1	8 645	720	11 670	973
2	12 967	1 081	17 505	1 459
3	15 560	1 297	21 006	1 751
4	18 153	1 513	24 507	2 042
5	21 611	1 801	29 175	2 431
Par personne en +	+ 3 457,80	+ 288,15	+ 4668,04	+ 389

Pratique: Afin de vous aider à savoir si vous pouvez bénéficier de l'une de ces aides, l'Assurance Maladie met à votre disposition sur son site <u>www.ameli.fr</u> un simulateur de droits qui vous permet d'obtenir en un clic une estimation anonyme et gratuite de votre droit.

"rubrique « vous êtes assuré » > simulateur CMUC - ACS.

Contact presse : Françoise De Rocker Directeur de la CPAM : Marc-André Azam

Infos diverses

L'ADIL 60

L'ADIL 60 édite le vade-mecum du logement des étudiants 2014. Ce vade-mecum mélange conseils pratiques de recherche du logement. Il comporte de nombreuses nouveautés issues de la loi ALUR.

Il comporte une nouveauté importante, à savoir la Caution Locative Etudiante qui permet aux étudiants dépourvus de garant de fournir une caution à leur bailleur.

Pour tous renseignements:

ADIL de l'Oise 17 rue Jean Racine - 60000 Beauvais Tel 03.44.48.61.30 - fax 03.44.45.46.74 Site internet: www.adil60.org

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise DOS 1er bureau

Année scolaire 2014/2015 - calendrier des écoles publiques et des EPLE Département de l'Oise

Périodes	Semaine de 4,5 jours - mercredi matin		Semaine de 4,5 jours - samedi matin	
	Calendrier	Jours de rattrapage	Calendrier	Jours de rattrapage
Rentrée des enseignants*	lundi 1" septembre 2014		lundi 1" septembre 2014	
Rentrée des élèves	mardi 2 septembre 2014		mardi 2 septembre 2014	
	vendredi 17 octobre 2014		samedi 18 octobre 2014	
TOUSSAINT	au		au	
	lundi 3 novembre 2014		lundi 3 novembre 2014	
NOEL	vendredi 19 décembre 2014		samedi 20 décembre 2014	
	au	l .	au	
	lundi 5 janvier 2015	Ĭ	lundi 5 janvier 2015	
HIVER	vendredi 20 février 2015		samedi 21 février 2015	
	au		au	
	lundi 9 mars 2015	Ĭ	lundi 9 mars 2015	
PRINTEMPS	vendredi 24 avril 2015		samedi 25 avril 2015	
	au	mercredi 13 mai 2015 après-midi	au	mercredi 13 mai 2015
	lundi 11 mai 2015	mercredi 27 mai 2015 aprês-midi	lundi 11 mai 2015	mercredi 27 mai 2015 après-midi
ETE	vendredi 3 julilet 2015		samedi 4 julilet 2015	

^{*}Deux demi-journées (ou horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

Une journée de cours sera rattrapée permettant la récupération du pont de l'Ascension (vendredi 15 mai 2015)

Pour les élèves qui ont cours le mercredi matin :

mercredi 13 mai 2015 après-midi mercredi 27 mai 2015 après-midi

Pour les élèves qui ont cours le samedi matin :

mercredi 13 mai 2015 toute la journée mercredi 27 mai 2015 après-midi

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.



LES GALOPINS

PETIT RAPPEL... Les galopins sont une association à but non lucratif qui organise, toute l'année scolaire, des manifestions afin de récolter des fonds pour que nos chères têtes blondes aient plus de matériel scolaire mais surtout pour qu'elles partent en voyage.

L'année se termine sur un bilan positif :

- Calendriers des enfants
- Commandes de chocolats de Noël
- Bourse aux jouets, articles de puériculture, et vêtements de 0 à 12 ans à Suzoy
- Halloween à Ville
- Marché de Noël à Ville
- Loto à Ville
- Grilles de Pâques
- Brocante au profit des Galopins à Passel
- La kermesse des écoles



Une année forte en projets, merci à tous pour votre participation qui a contribué de près ou de loin à la réussite de nos actions.

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux l'an prochain! Nous vous souhaitons de très bonnes vacances à tous!





-Cindy Cresson, Présidente : 06 19 83 72 22 Pour nous contacter : Séverine Illoul, Trésorière: 06 28 17 45 72 Séverine Bulcourt, Secrétaire: 07 50 46 53 14



La Compagnie d'Arc

Nous avons participé le 28 mai au tir particulier de Chiry avec la compagnie de Morlincourt.

Nous n'aurons pas de rendez-vous pour le tir du Bouquet de Paris car nous n'avons pas participé à la parade.

Le prix de la Reine s'est déroulé au jeu le 2 juillet : meilleures flèches pour les 15 mètres Dylan Iloull, pour les 30 et 50 mètres Catherine Gimaret.

Les prix du Capitaine et de la Connétable et celui des Chevalières auront lieu et en septembre.

Début septembre, nous participerons au Championnat de la Ronde du Vermandois.

Ci-dessous une photo de la compagnie d'arc de Ville au moment de son Bouquet Provincial en 1938, avec son effectif.



Effectif de la C'e d'Arc de Ville Connétable d'honneur : Général DE VILLEMEJANE. Connétable : COPILLET Emile. Roi : BARBILLON Omer. Capitaine : STRA Octave. Lieutenant : GOSSART André père. Sous-Lieutenant: COPILLET Joseph. Trésorier : LEFEVRE Pierre. Greffier : LEPOT Henri. Chevaliers : STRA Jean. MARIN Désiré. BOUCHAIN Lucien. BOUCHAIN Maurice. LECAT René. (tambours) GOSSART André fils. COPILLET Marcel. LEPOT Antoine (Pupille) LECAT Bernard Le Tir à l'Oiseau a eu lieu le 3 Avril

Du côté du Comité des Fêtes



FETE DE LA CAMPAGNE 2014

Au terme des deux jours de la 4^{ème} édition de la Fête de la Campagne, nous tenions à remercier les nombreux visiteurs qui se sont déplacés, malgré la visite surprise de la pluie, pour admirer cette manifestation.



D'anciens tracteurs et d'anciennes machines agricoles ont eu pour effet, et pour leur plus grand plaisir de réveiller des souvenirs de jeunesse, et pour nos plus jeunes visiteurs, activer une grande curiosité. Des attractions pour petits et grands étaient présentes, tombola, course de tracteurs pour petits et bien d'autres...

Et bien sur, le moment très apprécié de ces deux journées est le traditionnel défilé de tracteurs à travers le village mené par « Papy », avec pour voiture balai, une magnifique calèche.



Un GRAND merci à tous.



22ème Brocante Foire à tout Dimanche 7 Septembre 2014

Réservations : Mairie de Ville Tél.03 44 09 24 04



Lundi 25 août - Vendredi 29 août Lundi 1er septembre - Jeudi 4 septembre entre 18h30 et 19h30



Samedi 09 août

9 h Les Aubades (Départ rue de la Pâturelle)

Dimanche 10 août

16 h 30 Spectacle de Hip Hop SLIDE CREW II

Gagnant catégorie Dance de la Nuit des Jeunes talents Noyonnais 21 h 30 Retraite aux flambeaux 22 h 30 Feu d'artifice



Lundi 11 août
Poursuite de la Fête

Buvette et restauration sur place

Les Gais Ville à Joie

Calendrier des prochaines rencontres

JUILLET		10	24
AOUT			
SEPTEMBRE		18	
OCTOBRE	2	16	30

Le club des Gais Ville à Joie rassemble les personnes retraitées de la commune, jeunes ou moins jeunes pour des rencontres conviviales, à la salle polyvalente.

Jeux de cartes, échanges et discussions animées sont toujours à l'ordre du jour. Des sorties de pêche et des repas pour les anniversaires sont organisés.

Une bonne occasion de sortir de chez soi!

Renseignements: Madame Bernadette Villain



Les nouvelles du Joyer Rural



La médiathèque sera fermée du 1er au 31 août.



Bonnes vacances à tous!

VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe Barbillon

Comité de rédaction : Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Nadège Denizart - Christian Loir - Rémi Lejop - Vincent Bonenfant - Guy Illoul.

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tél 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82

Courriel: mairie.ville@wanadoo.fr - Site internet: Villinfos.fr